

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 07 décembre 2024

Délibération N° DE_003_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	10
Date de la convocation : 28/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept décembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI

Représentés : Ginette DAUBRESSE représentée par Magali LORTHIOS, Marc DERAMBURE représenté par Bruno BRULIN, Marck MERCIER représenté par Charline CAILLIEREZ

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ZYWIECKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au "Réseau vélo et marche":

En fusionnant, le Club des villes et Territoires Cyclables et Marchables et Vélo & Territoires, ce sont 450 collectivités, de la commune à la région, qui se regroupent au sein de l'association nouvelle intitulée « Réseau vélo et marche » pour former le réseau unique des collectivités engagées pour les mobilités actives.

Il y a une volonté collective d'agir pour que le vélo et la marche deviennent une politique prioritaire de l'État et de nos collectivités, et s'inscrivent comme une évidence dans le quotidien des Français.

Il s'agit pour les collectivités adhérentes de se rassembler pour ne pas rester isolées et pour soutenir le développement des politiques cyclables et marchables partout en France.

Toutes les collectivités (villes, EPCI, départements, régions) sont concernées.

En rejoignant Réseau Vélo et Marche il est possible d'échanger, partager les bonnes pratiques, accéder aux ressources de référence, s'appuyer sur une équipe experte et bien sûr pour faire entendre la voix des collectivités qui se mobilisent pour une véritable France cyclable et marchable.

Un tarif d'adhésion de 150 euros est proposé aux communes dont les EPCI sont adhérents et

Date de transmission de l'acte: 12/12/2024
Date de réception de l'AR: 12/12/2024
062-216202903-DE_003_2024-DE
A G E D I

cotisent pour l'ensemble du territoire.

L'adhésion est annuelle et se reconduit par tacite reconduction. Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

➤ sur l'adhésion de la Ville d'ECURIE pour l'année 2025, au "Réseau vélo et marche" dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

➤ sur le paiement par la Ville de la cotisation 2025 fixée à 150 €

La dépense afférente sera imputée sur le budget communal.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'AUTORISER l'adhésion au "Réseau vélo et marche" 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance

Daniel ZYWIECKI
Secrétaire de séance